

Service pédagogique

Paris, le 20 septembre 2013

Michel HERON
IA-IPR d'histoire-géographie

mail : michel.heron@diplomatie.gouv.fr
tél. : 33 1 53 69 38 46

Mesdames, messieurs
les professeurs d'histoire-géographie
s/c de
Madame ou monsieur le Chef d'établissement

Objet : Lettre de rentrée

Chères collègues, chers collègues,

C'est toujours avec le même plaisir que je renoue le contact avec vous.

Je souhaite en premier lieu saluer les collègues qui nous rejoignent dans le réseau.

Qu'ils soient les bienvenus.

Je tiens ensuite à adresser mes plus vives félicitations aux lauréats des concours; de nombreuses réussites encore cette année ce dont je me réjouis.

De nouveau, j'invite les collègues qui souhaitent préparer et présenter le CAPES interne et le CAPES externe à consulter le *Guide-concours*.

<http://www.guide-concours-enseignants-college-lycée.education.gouv.fr>

Pour les aider dans leur préparation, je signale que **le référentiel de compétences des enseignants** a été publié dans le BO du 25 juillet 2013. Ce référentiel a plusieurs objectifs :

- affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs communs et participent d'une culture commune de leur profession ;
- reconnaître les spécificités des métiers du professorat et de l'éducation ;
- identifier les compétences professionnelles attendues.

Ce référentiel doit être connu de tous les professeurs titulaires comme non titulaires. Il servira de base à nos échanges lors des entretiens individuels faisant suite à mes visites dans vos classes.

Un grand MERCI également à toutes celles et à tous ceux qui, par leurs activités, animent le réseau en instituant, par exemple, une veille documentaire ou bien encore en participant à l'enrichissement culturel et intellectuel collectif par la création de rencontres universitaires d'un haut niveau scientifique.

Qu'ils soient ici assurés de ma reconnaissance.

Permettez-moi enfin de vous féliciter tous pour votre contribution à la réussite des élèves du réseau AEFÉ. Dans des conditions parfois difficiles je le sais, vous avez toujours su agir de façon éthique et responsable.

Soyez-en ici remerciés.

Qu'il me soit permis de redire dans ce courrier que nos disciplines réclament de la part des élèves qui vous sont confiés un investissement important qui doit être récompensé à sa juste valeur. C'est dorénavant très largement le cas. L'histoire et la géographie participent ainsi activement à la réussite des élèves des établissements français à l'étranger ; c'est un beau succès. **Soyons-en fiers.**

Je suis certain que c'est parce que vous échangez entre vous, que vous confrontez vos pratiques et vos points de vue, que vous concevez des évaluations communes le plus fréquemment possible et ce en déterminant des critères d'évaluation acceptés et connus de tous (professeurs, élèves et parents) que nos disciplines participent davantage que par le passé à la réussite des élèves.

Finalement, je ne peux que vous inviter à continuer à harmoniser vos pratiques et vos évaluations de manière à assurer une large équité qui valorisera votre travail et celui de vos élèves.

Comme les années précédentes, je souhaite par cette lettre vous apporter quelques informations sur l'actualité de nos disciplines.

Avant, cependant, je tiens à vous indiquer que dans le BO n°15 du 11 avril 2013 (encart), a été publiée la circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013 signée du ministre de l'Éducation nationale et la ministre déléguée chargée de la réussite éducative. Cette circulaire fait écho à la loi de refondation de l'École.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a été publiée au Journal officiel le mardi 9 juillet 2013.

La loi d'orientation et de programmation constitue une étape majeure de la refondation de l'école. Les objectifs fixés par la loi s'articulent autour de grands objectifs :

- *Élever le niveau de connaissances, de compétences et de culture*
- *Réduire les inégalités en renforçant la réussite éducative de tous*
- *Réduire le nombre de sorties sans qualification*

Pour atteindre un tel objectif d'élévation générale du niveau de tous les élèves, il conviendra également de « donner à chacun les moyens de mieux apprendre », de « remettre les valeurs de la République au cœur de l'École », et de poursuivre les chantiers déjà engagés.

La refondation de l'École de la République entend en effet faire partager et respecter des principes et des valeurs.

La Charte de la laïcité (BO n°33 du 12 septembre 2013) vise à réaffirmer l'importance de ce principe indissociable des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité exprimées par la devise de la République française.

La laïcité promeut une égale dignité des personnes et des citoyens, une « culture du respect et de la compréhension de l'autre ». Elle doit faire l'objet d'activités pédagogiques dans le cadre de la vie scolaire mais aussi de divers enseignements disciplinaires ou non, notamment en instruction civique et morale, en éducation civique et en éducation civique juridique et sociale.

L'apprentissage de la citoyenneté et de la vie commune et le respect des droits et des devoirs au sein de la communauté éducative constituent des missions fondamentales de l'École. Afin de les honorer, je vous signale l'existence de deux concours :

- la coupe des élèves citoyens organisée par l'association Initia droit. Le thème retenu pour la session 2013-2014 est le suivant : « Tous responsables ? » (BO n°33 du 12 septembre 2013) ;
- le concours d'affiches « Agis pour les droits ». Cette action porte sur la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée sous l'égide de l'Organisation des Nations unies le 20 novembre 1989 (BO n° 33 du 12 septembre 2013).

Cette refondation de l'École est aussi une réforme pédagogique majeure. À cet effet, elle définit les cinq grandes priorités de la rentrée 2013 et s'attache à favoriser la réussite éducative des élèves en mettant l'accent, entre autres, sur l'innovation.

L'innovation est une démarche de conduite du changement et d'accompagnement des nouvelles organisations et des nouvelles pratiques qui doit contribuer à la refondation de l'École.

Cette refondation passe aussi par une réorganisation de la scolarité des élèves de l'école à la fin du collège. La réorganisation des cycles d'enseignement a été publiée dans le BO n°33 du 12 septembre 2013. Elle donne naissance à un cycle 3 dit de consolidation qui lie les deux dernières années de l'école élémentaire à la première année du collège.

I. Programmes et ressources

Avant tout, permettez-moi de vous signaler la parution de deux documents essentiels pour une meilleure connaissance de nos élèves :

- Note d'information n°13-10 de juin 2013. *Les performances des élèves de CM2 en histoire-géographie.*
- Note d'information n°13-11 de juin 2013. *Les performances des élèves de fin de collège en histoire-géographie.*

Si l'on note une grande stabilité des acquis des écoliers au cours des six dernières années, force est de constater qu'il n'en va pas de même pour les collégiens avec une baisse de leurs acquis entre 2006 et 2012.

Si l'affaiblissement de l'assimilation par les élèves d'une culture scolaire géographique et historique ne peut s'expliquer par un changement des programmes ou des préconisations pédagogiques qui leur sont associées, on est bien obligé, par contre, de noter une réelle répercussion de l'augmentation des difficultés de maîtrise de la langue.

Au total, si la compétence « identifier » est la mieux réussie, les compétences « traiter l'information » et « interpréter » sont à améliorer.

Ces constats doivent avoir des répercussions sur les pratiques pédagogiques à l'œuvre dans les classes.

1. Les programmes

IMPORTANT :

À la suite d'une décision de la DGESCO en date du 29.07.2013, les programmes des classes de troisième et de terminales ES et L font l'objet d'allègements. Ils sont en ligne sur le site Éduscol.

Ces « ajustements » ont été validés par le CSE le 19 septembre 2013.

Au collège

À propos du programme de la classe de troisième, je signale une fois encore que dans le BO n°28 du 12 juillet 2012, il est précisé que « **pour les élèves suivant un enseignement à distance ou dans un établissement français à l'étranger, l'étude porte sur la région Ile de France en articulation avec l'étude de cas sur l'agglomération parisienne prévue dans la thème 2 de la partie II du programme de géographie** ». Cette étude est toujours d'actualité.

✚ **Au lycée**, les programmes d'histoire-géographie du cycle terminal de la série scientifique ont été publiés dans le BO n°8 du 21 février 2013. Ils s'appliquent dès la rentrée de septembre 2013 pour la classe de première.

Le programme de la classe de terminale s'appliquera, quant à lui, à compter de la rentrée de septembre 2014 pour une passation de l'épreuve écrite du baccalauréat en juin 2015 (Cf. ci-dessous deuxième partie consacrée aux examens).

En classe de première en géographie concernant les territoires de proximité en France, le BO n°27 du 5 juillet 2012 précise que « **pour les élèves suivant un enseignement à distance ou dans un établissement français à l'étranger, l'aménagement choisi se situe dans un territoire métropolitain ou ultramarin français et l'étude d'une région porte sur la région Île-de-France** ». **On peut penser que logiquement cette mesure valable pour les séries ES et L sera appliquée également aux élèves de la série S.**

Les adaptations du programme d'histoire-géographie de la classe de première de la série S ont été validées par l'Inspection générale en juin 2013. Elles figurent en annexe de cette lettre.

Dans le BO n°8 du 13 octobre 2011 figure le programme d'enseignement facultatif d'histoire-géographie de la série S pour la classe de terminale. Cet enseignement facultatif prévu par les textes en vigueur doit obligatoirement être proposé, encore pour l'année à venir, à tous les élèves de terminale de la série S.

Cela ne signifie pas que cet enseignement devienne obligatoire en S mais que tous les élèves de cette série qui souhaiteraient suivre ce qui reste un enseignement facultatif doivent pouvoir le faire.

C'est dans le BO N°9 du 1er mars 2012 que vous trouverez le nouveau programme d'histoire-géographie de la classe de première de la série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) ; dans celui du 13 septembre 2012 (n°33) le programme de la classe de terminale.

Pour clore ce chapitre, je rappelle qu'actuellement **les adaptations des programmes** ont toutes été validées par l'IGEN d'histoire-géographie. Pour les obtenir me contacter :

michel.heron@diplomatie.gouv.fr

Sont donc à votre disposition les adaptations relatives aux programmes des classes de sixième, de cinquième et de quatrième au collège, et celles de seconde et de première séries ES, L et S au lycée.

Je signale que dans les classes à examen (troisième et terminale séries ES et L) on n'adapte pas. Il en sera de même en terminale S le moment venu.

2. Les ressources disponibles

✚ Je vous recommande la lecture de l'ensemble des fiches d'aide mises en ligne sur le site Éduscol.

Ces fiches doivent se lire comme des accompagnements de programme. Je tiens à dire explicitement que les fiches Éduscol ne doivent pas être mises sur le même plan que les programmes eux-mêmes. Elles ne constituent pas une espèce de référentiel mais sont uniquement, et c'est déjà beaucoup, des indications de mise en œuvre.

✚ Je vous conseille aussi la visite du portail national dédié à l'histoire, à la géographie et à l'éducation civique :

<http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/>

Un accès direct à l'EDU'bases histoire-géographie y est proposé. Je signale qu'EDU'bases **histoire-géographie** recense les pratiques pédagogiques proposées par les académies afin d'accompagner le développement des usages des TIC en relation avec les programmes des collèges et lycées.

✚ Des ressources mises en ligne existent sur les sites académiques bien sûr mais aussi sur certains sites implantés dans plusieurs zones du réseau AEFE. Ces sites se multiplient ce que j'approuve au regard des contenus qu'ils diffusent avec mon accord.

Je vous suggère parmi d'autres :

- www.mopihg.fr
- hg@aeefe-asie.net
- <http://aeefe-madagascar.histegeo.org/>
- <https://secure.europedagogie.eu:8443/europedagogie.eu/spip.php?rubrique2>
- <http://hgouestaf.over-blog.com/>
- <http://lesoukhistoiregeo.blogspot.fr/>
- <http://www.histoire-geographie.org/>
- www.libangrehg.org

✚ Par ailleurs, je vous rappelle l'existence de la *Lettre d'information du site Géoconfluences*. Un recensement des pages de ressources de Géoconfluences à destination des enseignants existe. C'est un outil remarquable. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actus/index>.

✚ Autre outil exceptionnel, le site Jalons pour l'histoire (INA). <http://www.ina.fr/fresques/jalons/accueil>

✚ Enfin, des aides à la mise en œuvre des programmes ont été publiées par le SCEREN/CRDP. Signalons cependant que ces ouvrages, en particulier ceux de la collection « Repères pour agir » n'ont pas de valeur réglementaire.

II. Les examens

Une note de cadrage sur les examens doit prochainement être fournie par l'IGEN.

✚ **Au collège**, vous trouverez la nouvelle définition de l'épreuve du DNB dans le BO n°13 du 29 mars 2012. Avec cette nouvelle épreuve est clairement affichée la volonté de traiter l'ensemble des programmes, de proposer des exercices variés et d'accorder toute la place qui doit lui revenir à l'apprentissage des compétences à faire acquérir aux élèves durant la totalité de leur scolarité au collège. Elle invite aussi chaque enseignant à conduire une réflexion sur les stratégies à conduire pour aider les élèves à mémoriser régulièrement des repères, des faits et des notions afin de les restituer et de les rendre opérationnels.

✚ **Au lycée**, la liste, la nature, la durée et les coefficients des épreuves obligatoires du baccalauréat sont dorénavant fixées pour toutes les séries. Cf. le BO n°28 du 11 juillet 2013.

- le BO spécial n°7 du 6 octobre 2011 présente l'épreuve obligatoire d'histoire-géographie applicable à compter de la session 2013 pour le baccalauréat dans les séries ES et L.

- le JO du 14 juin 2013 précise les dispositions relatives au rétablissement de l'épreuve d'histoire géographie en terminale S à compter de la session de juin 2015.

À toutes fins utiles, je rappelle que la note de service n°2011-149 du 03.10.2011 précise les modalités de l'épreuve dite d'oral de contrôle pour les séries économique et littéraire à compter de la session 2013.

✚ **TPE**. La liste des thèmes en vigueur pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015 a été publiée dans le BO n°21 du 23 mai 2013.

III. SELO et sections internationales

1. Les SELO

Nombreux sont les établissements de notre réseau qui, soucieux d'approfondir la civilisation du pays dans lequel ils sont implantés, ont inscrit à leur projet d'établissement l'ouverture d'une section européenne ou orientale.

C'est la circulaire n° 92-234 du 19 août 1992 (BOEN n°33 du 03 septembre 1992) qui définit les sections européennes et orientales.

Ces sections offrent aux élèves un parcours qui doit leur permettre, à partir d'un renforcement des compétences linguistiques, d'utiliser une langue étrangère comme moyen de communication.

Il est admis que les élèves de SELO (sections européennes ou de langues orientales) qui choisissent une DNL histoire et géographie en seconde et en première peuvent encore conserver cette année cette option en terminale S, où ils seront regroupés avec leurs camarades de SELO des séries ES et L, conformément aux programmes des séries ES et L.

Les programmes des classes terminales, DNL histoire et géographie, 2013-2014 doivent être pensés en conformité avec les nouveaux programmes mis en place depuis **la rentrée de septembre 2013 en prenant en compte les allègements.**

Je rappelle clairement que ce sont les académies-partenaires qui fixent les programmes limitatifs des classes terminales **DNL histoire-géographie**. **Pour connaître ces programmes vous pouvez / devez, si besoin, me joindre.** Je me mettrai en rapport avec mes collègues dans les diverses académies.

Certains errements constatés cette année encore interrogent fortement, je n'hésite pas à le dire. Ils sont apparus au grand jour au moment, en particulier, de la passation de l'épreuve orale.

Je renvoie tous les enseignants à la lecture des textes de référence sur le site Éduscol rubrique *sections européennes ou de langues orientales*

2. Les sections internationales

Concernant l'ouverture d'une section internationale (SI) et le recrutement des enseignants, consultez la page suivante :

<http://eduscol.education.fr/pid23147-cid57618/ouverture-et-recrutement-des-enseignants.html>

Un guide d'ouverture est à votre disposition. En cas de projet d'ouverture, merci de contacter le service pédagogique (SP) de l'AEFE : monsieur Moulard ou madame Euben

- pascal.moulard@diplomatie.gouv.fr

- roueida.euben@diplomatie.gouv.fr

Avant d'être transmis au ministère de l'Éducation nationale pour décision d'ouverture officielle, les dossiers de demande d'ouverture sont instruits par le SP de l'AEFE en l'occurrence par mon collègue IA-IPR de langue monsieur Alain Rossignol et moi-même. Nous émettons lui et moi un avis d'opportunité. La commission nationale s'appuie sur nos avis pour se prononcer définitivement.

Les horaires et les programmes des SI sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/pid23147/sections-internationales>

L'arrêté du 9 février 2012 a fixé le programme de la classe de terminale ; **ce programme est donc maintenant connu de tous**. À la lecture des propositions de sujets qui remontent lors de la phase de conception des sujets d'examen, on en doute parfois.

IMPORTANT :

les programmes de l'option internationale du baccalauréat ont été eux aussi allégés. Ces allègements sont en ligne sur le site Éduscol.

Le **BO n°30 du 23 août 2012** contient, entre autres, plusieurs dispositions importantes :

1. la définition des nouvelles épreuves d'histoire et de géographie de l'option internationale du baccalauréat (**OIB**), applicables à compter de la session de 2013 ;
2. la définition des programmes de troisième pour les élèves qui choisissent de suivre l'option internationale du diplôme national du brevet (**DNB**), des épreuves qui y conduisent et de leurs modalités.

Les programmes de la classe de troisième option internationale doivent tenir compte eux aussi des allègements décidés en septembre 2013 et publiés sur le site Éduscol.

Qu'il me soit permis de réaffirmer ici que **tous** les élèves des classes de troisième passent les épreuves du diplôme **national** du brevet (l'épreuve dite de « droit commun ») avec, éventuellement, la mention internationale. **Le DNB est donc d'abord et avant tout un diplôme national** et les dispositions propres à ce diplôme (trois écrits entre autres) sont communes à tous les élèves.

IV. Assurer la formation artistique, culturelle et scientifique des élèves

L'enseignement de l'histoire des arts (BO n°32 du 28 août 2010) au collège et au lycée constitue un enjeu d'une importance capitale pour les historiens et les géographes en responsabilité partagée avec d'autres disciplines dont celles des enseignements artistiques entre autres.

Cet enseignement obligatoire fait dorénavant l'objet d'une épreuve au brevet des collèges. Ses modalités en ont été précisées dans le BO n°41 du 10 novembre 2011.

Je ne peux qu'inviter à une relecture attentive des textes officiels tant il est vrai que j'ai pu constater parfois des « dérives » lors de mes déplacements durant l'année scolaire 2012-2013.

Sachez encore que c'est avec une grande satisfaction que j'ai pu constater l'implication des élèves lors des moments d'évaluation auxquels j'ai participé.

En résumé, j'invite les équipes éducatives à se mobiliser autour de cet enseignement qui n'est pas dédié cependant aux seuls enseignants des disciplines en lien avec les « humanités ».

Afin de construire vos parcours culturels en collaboration avec des enseignants d'autres disciplines, je vous conseille le site www.histoiredesarts.culture.fr. Un ensemble d'environ 3 000 ressources culturelles numériques sélectionnées y sont disponibles.

Je vous rappelle que dans le réseau AEFÉ, deux actions pédagogiques pilotes (APP) monde nouvelles ont été proposées depuis la rentrée 2012, elles ont pour objet « **Les lieux de mémoire du monde** » et « **Les lieux et les images du sacré dans le monde AEFÉ** ». Elles pourraient se décliner sous la forme de projets pluridisciplinaires faisant appel à l'histoire des arts.

Ces actions seront au cœur des réflexions qui animeront les débats dans les stages consacrés à la pédagogie de projet.

Enfin, je rappelle cette année encore que l'**EDD** est un enseignement essentiel qui doit mobiliser les équipes. La multiplication des travaux réalisés sur le développement durable rend toujours plus nécessaire une mutualisation des productions. Aussi est-ce pourquoi le site dédié à l'EDD a réellement besoin de s'enrichir. La gestion de ce site a été confiée depuis une année déjà à Sandra Rodot (professeure de SVT, chargée de conseil pédagogique au Maroc) et à Stéphane Gallardo (professeur d'histoire-géographie, chargé de conseil pédagogique pour la zone Europe centrale). Ils comptent sur vous ; moi aussi.

V. À retenir encore

1. Les manifestations nationales

✚ Le Festival international de Géographie de Saint-Dié: <http://fig-st-die.education.fr/>
>>> Edition 2013 du 3 au 6 octobre « **La Chine, une puissance mondiale** ».

✚ Les Rendez-vous de l'Histoire de Blois: www.rdv-histoire.com
>>> Edition 2013 du 10 au 13 octobre « **La Guerre** »

Des ressources en lignes sont disponibles sur ces deux sites.

2. Le Concours national de la Résistance et de la déportation (CNRD). 2014

Le concours national de la Résistance et de la déportation a pour objectif de perpétuer chez nos élèves l'histoire de la Résistance et de la Déportation afin de leur permettre de s'en inspirer et d'en tirer des leçons civiques pour leur vie quotidienne.

Chaque année, le réseau s'implique dans ce concours. Une élève du lycée Anna-de-Noailles de Bucarest a été couronnée par un prix en 2012 et un groupe d'élèves du lycée Dominique-Savio de Douala distingué par une mention en 2013. Saluons ces remarquables succès.

À l'occasion du soixante-dixième anniversaire des combats de la Résistance, des débarquements, de la libération de la France et de la victoire sur la barbarie nazie (BO n° 33 du 12 septembre 2013), le CNRD ne manquera pas de connaître un vif succès. Je le sais.

Pour l'année 2013-2014, le jury national propose le thème suivant : « **La libération du territoire et le retour à la République** ».

Pour connaître les modalités et le règlement du concours, vous pouvez vous reporter à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cnrd>

3. Les commémorations de l'année 2014

L'AEFE entend faire de l'année 2014 et des suivantes de grandes années de commémoration du centenaire de la Grande Guerre. La direction de l'AEFE a souhaité qu'à l'occasion de ce centenaire les équipes pédagogiques des établissements du réseau s'engagent.

Par son extension mondiale d'une part, à travers la variété des origines géographiques et sociales des soldats comme des civils mobilisés durant la durée du conflit d'autre part, tous les établissements du réseau AEFE sont concernés par le **centenaire de la Première Guerre mondiale**.

Déjà les projets pédagogiques parvenus au service pédagogique de l'AEFE sont nombreux. Ils témoignent de l'implication et de l'intérêt des équipes pour ce centenaire.

J'en suis enchanté et je sais que bien souvent vous êtes à l'origine de ces projets. Signalons que tous ces projets trouvent leur place dans une action pédagogique pilote dite monde (APP-Monde) et que certains d'entre eux ont déjà obtenu le label « Mission du Centenaire ». D'autres suivront.

Sachez que pour cette commémoration exceptionnelle je travaille en partenariat avec la dite Mission. Un portail dédié a été ouvert par elle (www.centenaire.org) ; il mérite votre visite car il propose des parcours pédagogiques et des séquences dont certaines ont été pensées et mises en œuvre par vous-même (Cf. séquence sur Carlos Gardel et la Grande Guerre réalisée par un collègue du lycée franco-argentin de Buenos Aires).

Chacun, dans son rôle et dans le respect de ses missions, continuera à mobiliser le meilleur de lui-même pour favoriser la réussite des élèves. Je soutiendrai toujours votre action et suis convaincu de votre réussite. Je vous souhaite une excellente année.

Michel HERON